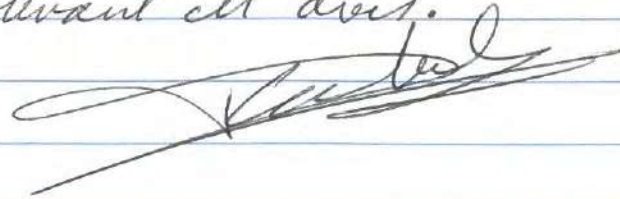


OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pierre CARBONEL Président de l'Association SAGNE dépose ce jour le 22/02/2022 un avis défavorable à la demande de DUP NEC circonstanciée par la fourniture de dense feuille jointes motivant cet avis.

Fait en Mairie à 14h.



Aimé MILHE

Pourquoi pas des jardins partagés plutôt qu'un projet immobilier. Les expropriations pour utilité publique rappelleront aux Gruissanais le temps de la mission Racine dans les années 60-70 dont des propriétaires gardent un mauvais souvenir.



- L'habitat flottant devrait être une bonne solution pour éviter l'artificialisation des sols si précieux de Gruissan. En effet cette zone de la Sagne permet d'absorber des excès d'eau et ce sera bien utile dans l'avenir.

Ce projet de construction à la Sagne est décalé avec ce que nous savons du changement climatique. Arrêtons tout qu'il est encore temps!

D. ARNAUD

NON à ce décret qui va permettre d'EXPROPRIER les propriétaires qui souhaitent conserver leurs biens. NON à l'artificialisation de cet espace végétalisé. NON à la destruction de ces terres agricoles et NATURELLES, riches d'espèces protégées au niveau européen.

NON, NON NON

D. HERRY 23/02/22

Non à la bitumisation de la Sagne et aux destructions d'espaces naturels qui vont à l'encontre de la PPI "Climat et Résilience".

Ce projet est illégal!

Non aux expropriations!

A.C. SALEUR le 23.02.2022

Comme il a été dit plusieurs fois (même en séance publique par des élus) je suis contre le fait d'exproprier les personnes qui ne souhaitent pas vendre.

Marc Molinier le 25/02/2022.



L'AFFAGE Pierre.

Propriétaire d'un terrain cultivé en jardin je souhaite conserver celui-ci et ne pas être exproprié et ne pas retourner dans les années 60-70 sur la mission Racine.



Contribution de l'Association S.A.G.N.E
concertation préalable à la déclaration d'utilité publique emportant
mise en comptabilité du PLU de Gruissan

22 février 2022



Monsieur le Maire,

Vous sollicitez l'avis des habitants de Gruissan au sujet de la procédure visant d'une part à rendre le PLU compatible avec le projet d'artificialisation de la Sagne et d'autre part à permettre l'expropriation des propriétaires de terrains ne souhaitant pas les vendre. En résumé, vous devez prouver « l'utilité publique » de votre projet.

Dans l'attente de l'enquête publique qui devra avoir lieu une fois cette phase de concertation achevée, l'association S.A.G.N.E. vous soumet trois réflexions en espérant qu'elles trouveront en vous un écho.

Assez intuitivement, l'utilité publique s'apprécie au regard de trois conditions. Le projet apporte plus d'avantages que d'inconvénients, le projet est opportun et le projet est nécessaire.

1. Premièrement, le bilan avantage inconvénient.

Il y a moins d'un an, le Parlement a adopté la loi dite « climat et résilience ». Cette loi pose un principe clair : « [sur les dix prochaines années] la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ne peut dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée au cours des dix années [précédentes]. »

Si on adopte un tel principe c'est que l'inconvénient d'artificialiser plus que la moitié des années précédentes l'emporte sur les avantages.

Le projet d'aménagement de la Sagne porte sur 31 hectares. D'après le SCOT, sur les dix dernières années, l'artificialisation à Gruissan a été de 2 hectares par an, soit 20 sur 10 ans. Gruissan a donc le droit d'artificialiser 10 hectares dans les dix prochaines années. Le projet de la Sagne représente 31 hectares d'artificialisation : il est donc contraire à la loi.

Dès lors, la première condition n'est pas réunie.

2. Deuxièmement, l'opportunité.

Le principal argument pour avancer l'utilité publique est tout à fait légitime : le besoin de diversifier les types de logements et de permettre à tous d'y accéder : ce sont les logements sociaux dont chaque commune se doit de posséder 20%

Entre 2013 et 2019 le taux de logement sociaux sur la commune est passé de 4,8% à 4,9% alors que 16 hectares ont été artificialisés sur la même période, signe de la priorité donnée au sujet et de l'apparente impérieuse obligation du projet de la Sagne.

Néanmoins, la loi dite « 3DS » mutualise cette obligation au niveau de l'agglomération pour les communes soumises au recul du trait de côte comme la nôtre (le déploiement par vos soins d'un

habitat flottant en est la plus évidente des démonstrations). Ainsi, le législateur a retiré l'argument d'opportunité au projet de la Sagne.

Dès lors, la deuxième condition n'est pas réunie.

3. Troisièmement, la nécessité.

D'après le dictionnaire : « est nécessaire ce qui ne peut être autrement ». Le projet de la Sagne est présenté comme nécessaire car cet espace serait le seul à pouvoir répondre au besoin démographique et social de Gruissan.

Pourtant, une étude commandée par votre collectivité a montré les potentialités de densification de Gruissan sans artificialisation. Cela signifie que des alternatives à la Sagne existent, en d'autres termes que, projet utile ou non, il est possible de le réaliser autrement : il n'est donc en rien « nécessaire ».

Dès lors, la troisième condition n'est pas réunie.

Pour conclure, aucune des trois conditions élémentaires justifiant la déclaration d'utilité publique du projet n'étant réunies, nous ne pouvons que vous inviter à l'abandon de cette procédure.

Remis à Gruissan, le 22 février 2022,

Pour l'association S.A.G.N.E.,

Le Président



mon jardin c'est mon 2^e cimetière avec mes
souvenirs et mes penes aussi je veux le garder
et je dis mon mille fois non aux constructions
de la Sagne. M. Albert Jany.

- De 2008 à 2015, lors de nombreuses
comités de pilotage et de multiples
réunions publiques, Didier Codorniou
maire de Guissan a toujours déclaré
que dans La Sagne les propriétaires
particuliers pourraient disposer de
leurs terres avec même titre que la
commune de ses terrains.

En 2022 nous apprenons qu'une
consultation publique est organisée afin
d'obtenir le Décret d'Utilité Publique
qui permettrait aux promoteurs
d'exproprier les Guissanais qui veulent
garder leurs terres, leurs oliviers, leurs
jardins ... dans La Sagne !!!

Comment des élus peuvent-ils ainsi
trahir, aussi facilement, la confiance
qu'avaient en eux leurs administrés???

NON AUX EXPROPRIATIONS

Marie-Jeanne MERCIER PROUCHET

le 28.02.2022.

Liberté, Égalité, Fraternité !
Barnots qui pour moi n'existent plus...

En effet, les élus ont voté à la majorité que
la Sagne soit reconnue d'utilité
publique, et donc que les personnes qui
ne veulent pas vendre soient expropriées

Où est la Démocratie ?...
Je suis pour le social sans détruire
les terres agricoles et surtout la
mappe phréatique.

Je veux garder mon jardin !!!
pour les générations futures,

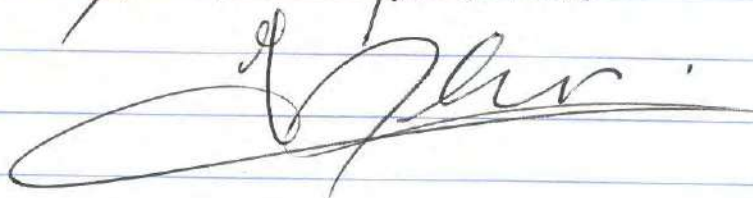
(papi Joseph) Ournac Josette
Le 28/02/2022

non à l'expropriation pour protéger les Retraites
la nature appelle Barrucle merci

Pas d'expropriations Odette PHANDON née RAY.

En ce temps difficile qui le seront encore
et à l'avenir dans les années futures pour nos
enfants avec la crise immobilière, je suis
favorable à ce projet qui va porter que
du bonheur pour eux et la population de
Ganillac.

J.M. SAR JANNICK

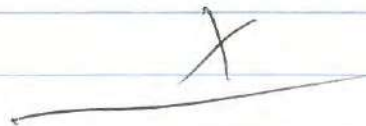


Mais quel merveilleux Projet que cette Sagne
d'avenir de nos enfants est en fait! Logement
sur Opusseau Hors de Prix donc exode de notre
jeunesse vers d'autres villes!! Stop...
aidons les... et pour cela essayons vraiment
donnons leur la chance de rester sur
notre Beau village de Guisson.

Al Vire la Sagne #1

 Andrée

1 ans certains villages on cree des
jardens partagés en peripherie...
A Guisson on ensure le village
dans le beton :... -



s'espère que Grissen ne va pas se dégrader
ainsi avec un tel projet.

Pour ma part j'y cultive un jardin et
souhait mettre en valeur et reactiviser ces
terres agricoles qui me paraissent plus essentielles
à l'hor aujourd'hui !!!

Nous avons la chance de vivre de un village
à taille humaine, avec un tel projet, cela
serait je pense maladapté pour rester humain
et chaleureux.

un habitant de Grissen

TRE's beau projet, depuis le temps
que l'on attend ! Vite sommes très
favorables. Depuis

Qui à l'Habitat de la sagne
beau projet espère à sa réalisation
A Bientôt

Baud

Il y a d'abord eu la CONCERTATION
puis la tentative de PRÉEMPTION
et maintenant vous envisagez l'EXPROPRIATION
pour faire de mon beau terrain un
bassin de rétention

Vous m'avez pas mon approbation
René AZIBERT Le 04-03-2022

La demande de logements pour nos enfants est présente -

Ce beau projet de la Sagne qui est mené par Mr le Maire et son Conseil Municipal depuis plusieurs années, est un beau projet d'embellissement, un projet raisonné, un Eco-Quartier se mérite ! Enfin un projet sain avec des logements pour tous, des jardins partagés !

Un beau projet qu'est la Sagne



Ecoquartier ? Alors que celui-ci sera implanté

- Sur une zone où la faune est protégée (lézard ocellé)
- Sur une zone d'épandement servant d'épandage lors des inondations.
- Sur la seule zone maraîchère du village, entraînant l'expropriation des jardiniers
- Sur la plus grande nappe phréatique de la commune.
- Sur une zone avec un patrimoine historique et actuel remarquable (norias)
- Une nouvelle zone de bâtiments est synonyme de béton, bitume, éclairage... faisant barrage à l'infiltration de l'eau et générant une pollution nocturne supplémentaire
- Dans une zone déjà difficile d'accès, cette nouvelle implantation va renforcer le caractère de passe de la commune.

En conclusion, Ecoquartier voulant dire
quartier soumis à la loi de l'ECONOMIE, car
rien d'autre ne justifie ce projet !
Non à la Sagne bétonnée !
(Gruissanais depuis 1787 !)

Non au béton
non à l'extension touristique
non à la spéculation -
gardons la Sagne !!

Michèle Combres :

Moy au Bétonnage de la Sagne je ne
comprend pas l'utilité publique de sacrifier
des Terres agricoles en Béton -

Mais ne sommes plus au moyen âge
l'expropriation est un droit injuste -

Michel MARTON 20 Rue Isidore Bouin GRUISSAT

Les différents quartiers créés depuis une cinquantaine
d'années ont considérablement appauvri le Village, les
jeunes sont partis, les maisons se sont vendues, le Village
vieille, l'âge moyen est élevé, peu ou pas d'enfants dans
les rues, trop de maisons sont fermées la plupart
de l'année le Village n'est que gîtes ou location
via le Net, Je suis moi-même quasiment le dernier →

gruissanais de ma rue. L'Écoquartier va définitivement
desertifier le Village ainsi que certains quartiers
C'est une honte pour certains élus nés et grandis à Gruissan
Cinq Agences Immobilières dans le Village en 2022 contre
trois en 2007 ce doit être ça les valeurs et l'esprit
du Sud
Michel MARTIN

Monsieur le Maire,

En tant qu'habitant de Gruissan depuis 22 ans et
attaché à sa beauté naturelle que je parcours tous les jours
je réponds à votre consultation:

- Je suis TOTALEMENT OPPOSÉE au projet qui vous
proposé par 8 (2 hectares de la SAGNE (30 de ZAE)
pour les raisons suivantes...

X d'Après le GIEC d'ici 2050 1 milliard d'êtres humains
seront les touchés par 8 inondations, la SAGNE est une zone
déjà partiellement inondable (sagne = marécage). Le doc de
risques littoraux en prévoit davantage en zone inondable dans
8 prochaines années et le GIEC prévoit désormais des scénarios
bien pires que ceux de ce doc. Pourquoi exposer à ce risque
"mortel" 8 800 logements que vous y construisez?

X La Sagne est totalement agricole, naturelle et humide
Le gouvernement qui vous soutenez a adopté 1 loi à l'initiative
des citoyens de la convention climat qui interdit d'accroître
l'urbanisation; pourquoi bétonner ces 30 hectares naturels
alors qu'il y a tant de friches urbaines dans le Grand Narbonne
et de logements vacants à Gruissan?

X Vous voulez implanter des logements sociaux, si c'est
votre VRAI intention, pourquoi avoir construit EPHYRA et
RAPHAËL sans la présence d'un logement social? si c'est
le cas pourquoi avoir construit la rangée de chalets sans

1 logement social, si c'était le cas pourquoi avoir
sauvé le projet au CAPITOL milieu de la frontière de
gruissan sans 1 logement social ? si c'était le cas
pourquoi avoir accepté de grandes surfaces, de super
marchés à GRUISSAN plutôt que de logements sociaux ?
J'y note que le seul projet de logements sociaux d'urgence
que vous avez mené & situé à l'entrée de la ville (100%
social - 100% inondable et particulièrement NOCHE)

X Vous voulez 1 projet concerté, si c'était le cas
pourquoi 8 ateliers n'ont ils porté que sur l'habitat
urbain et 8 mobilités et pas sur le type de logement
leur taille, leur nombre ?

X Vous voulez un écoquartier, le projet va englober
une partie de la zone humide, va DETRUIRE & espèce
PROTÉGÉES, va DETRUIRE un terrain AOC viticole,
va DETRUIRE des jardins COMMUNAUX, va DETRUIRE
l'ANE de GRUISSAN.

AVIS NEGATIF A CE PROJET.

AUGIRAC Dagitte.

Non à ce projet qui n'est pas d'utilité publique -
Il faut protéger la flore, la faune et les nappes
phréatiques ainsi que les puits -
Raymond Puig GRUISSANAIS.

- Non à ce projet de 800 logements qui n'a pas un
intérêt public ou que les logements sociaux peuvent se
faire ailleurs dans la commune et non dans la Sagne
aux détriments de la flore, de la faune et des nappes
phréatiques qui vont être détruits ainsi que les puits.
- Pour les retraités qui vont acheter un bien et qui vont
démunir un grasseirais de sa terre, sera un placement

financier. Pour les couples jeunes se sera trop cher et pas de travail à leur proposer.

Il faut souligner l'impact sur la population où Grussen ne sera plus mon village natal, mais une ville avec tous ses désagréments notamment au point de vue circulation et autres. Elle le claire, en réunion publique, avait promis qu'il n'y aurait plus de bétay et qu'il n'y aurait pas d'expropriations.

Pour les retraités qui vont acheter un bien pour demeurer un grussenais, ce sera un placement financier.

NON à ce projet L'IMOUZI allari claire.

En ces temps où l'on incite à laisser les terres absorber l'eau pourquoi bétonner une partie de Guibau avec ce nouveau projet de la Safue. On crée un quartier de toute pièce mais est-on sûr que ça ne deviendra pas des résidences secondaires comme beaucoup de maisons dans le village, fermées une bonne partie de l'année et ne procurant pas de logement permanent à ceux qui veulent s'installer à Guibau ?

Ne pourrait-on pas plutôt envisager une restructuration de logement au Nouveau-Pot (Regrouper plusieurs petits appartements pour en faire des logements permanents) comme cela a été fait avec succès à la Grande-Notte. Il y a quelques années ce projet avait été avancé à Guibau et à Xencate. Où en est-il ?

En terme d'écologie ~~sur terre~~ la Safue ne paraît pas adaptée et en terme d'urbanisation ce quartier ne garantit pas à mon sens la mise en œuvre d'habitations permanentes que promet le projet. S.R.

Non au projet de la Sagne et à de nouvelles expropriations
Masdeville Nagues

Didier LAUBERGE Gruissanais depuis 1787

M^r le maire.

NON au projet "Ecoquartier" de la Sagne

Projet qui n'est pas d'utilité publique.

Non à la destruction de :

La nappe phréatique

La faune protégée

La zone d'épandage lors d'inondations
du Patrimoine historique et culturel (Noria)

Non à ce projet qui n'apporte rien au village et qui
n'est pas muni d'infrastructures nécessaires (routes, écoles,
traitement des eaux, services médicaux, maison de retraite)

Ecoquartier signifiant quartier soumis à la loi
de l'ECONOMIE et non de l'Ecologie

Non aux expropriations.

NON au Béton

NON au projet de la Sagne

NON aux Expropriations

NON aux Projets qui n'est pas d'utilité Publique

ESCANDE Monique 29 rue Lapérouse Gruissan

M^r le Maire :

Vous voulez une qualité de vie à GRUISSAN alors STOP
au BÉTON !!!

NON à ce projet qui n'est pas d'utilité PUBLIQUE

NON aux expropriations

NON à l'aggrandissement de GRUISSAN, ce village ne
peut plus absorber plus de riverains.

France Durand Séguier Lauberge 8 Rue Pasteur *Jurand Séguier*

Magnifique Projet bien structuré avec beaucoup de verdure.

Nous s'attendons avec impatience.

Nous sommes Très favorables à ce projet.

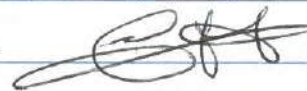
le 05/03/2022



Non Pour la l'expropriation
Claude Santecataling

Non Pour la destruction de tout le Béton ça
suffit non Aux Expropriation de Propriétés
non à tous ces projets superflus Non à tout le
projet de la Saque

le 3-3-2022

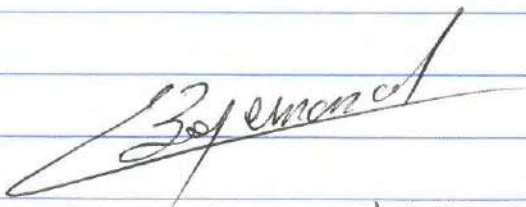
 Lamouque Louis

Non pour le projet pas
d'expropriation

Domage pour notre belle
campagne. quel gachis

 V. Carré

Non pour le Projet de la Saque



Non pour le Projet de la Saque

Boutel René 

Enfin un projet plein d'avenir
pour notre village.

 Haudlet

Non ! à l'Ecoquartier de la Sagne pour de nombreuses raisons :

- C'est encore la seule zone maraîchère du village. Certains jardins exploités depuis plusieurs générations sont pourvus de puits, norias et de citernes souterraines en pierre. Comment peut-on envisager de bétonner ce patrimoine ?
- Des Grivissanais vont être encore expropriés après avoir déjà perdu beaucoup de leurs terres, vignes et jardins lors de l'aménagement de 1968. C'est pour certains la seule parcelle qu'il leur reste.
- La Sagne est un "déversoir" naturel en cas de forte pluie (épisodes annuels de plus en plus fréquents) avec une nappe phréatique toujours stable même en été en période de sécheresse.
 - En bétonnant, où va-t-elle aller cette eau ?
 - Pour quoi se priver d'une ressource si précieuse ?
- En ajoutant x logements, x personnes = xx voitures. On va encore saturer la circulation qui de mars à oct les week-ends et jours de marché et tous les jours d'été est infernale !! Sans parler de la nouvelle circulation (avec des sens interdits) qui oblige les riverains à contourner le village et à se retrouver dans les queues interminables de touristes. Grivisson est une presqu'île, il ne faut pas l'oublier ? Avec 1 Pont pour aller au village (école, marché, Poste

commerces...) et d'route pour la plage

En Conclusion: RIEN d'ÉCOLOGIQUE à tout ça
Stop au béton !!

Ne reproduisons pas les erreurs commises sur la côte
d'Azur.

Preservons notre faune, notre flore, notre Patrimoine
Pour nos enfants. Anik LAZARTE

OK pour la Sagne, cela permettra aux jeunes
guissanais de se loger dans la mesure de leurs
moyens financiers. Ginette LASSENNE

Ceci pour la Sagne - Pour nos anciens et jeunes:
ils ont le droit d'avoir un toit - surtout par les
temps qui courent.

Ophélie Alain

Mardi 9 Mars 2022

Il y a trente deux ans j'ai choisi de jeter l'ancre à
Guissan pour son identité spécifique avec un cadre de vie
remarquable. Consécutivement à une politique de tourisme
à entraine mise en place par les élus que nous avons mis
en place la Commune de Guissan a perdu cette authenticité.

Le projet de la Sagne qui a dérivé depuis les premières
Comités de pilotage où chacun pouvait consentir sa parcelle.

Ce passage en force est surprenant, ce projet ne va
pas résoudre certains à acquiescer un bien et ne fera
que rajouter un mécontentement des Guissanais
historiques, souhaitant consentir un semblant d'âme
Bernard PIQUEMAL

9. le Maire.

Sur ce 100/100 pour le complexe
de la SAGNE. Se loger à Guissan est une grande
nouvelle. Au fur et à mesure des jours que pour les
anciens. Vivre au pied de l'Étang, à deux pas
de la Clape le Tour en Bordure de l'Étang. Voilà
projet n'est pas du béton, mais un avenir vert d'espoir.

Noland VÉPÉE

le 3/3/2022

Non au projet. EXpropriation = Vol légal.

encore du Béton (même écolo, c'est la terre qui souffre.)

en plus du projet Sagne, Plus capitoul = St Tropez en Bordure de l'Étang.

Plus de Pollution - voitures, graillon, éclairages, parkings.

Pauvres animaux - Risques d'incendies.

Combien de logements vides, au Pat et à l'Étang, la moitié de l'année.

Pendant le covid, combien de personnes ont pu sortir grâce aux jardins
tant d'hectares de terres agricoles disparaissant chaque année en France.

Ont aussi besoin de terres agricoles pour les céréales et autres.

du temps du comité de Pilotage avec la commune, celle-ci avait promis aux

Propriétaires soit de vendre leur terres, soit de les garder par leurs propres.

Pas d'expropriations. la commune "Respecter la Parole donnée".

Le Béton enrichit les promoteurs, aménageurs et les amis.

Longue Vie à la "PACHA MAMA"

RABBIN Christian. Propriétaire d'un jardin à la Sagne.

PS. La commune est propriétaire à Guissan de 7 hectares.

depuis l'aménagement récent.

année 60/70. EGO pour hier = logements plus, comme le Bio.

Non au projet de l'écoquartier de la Sagne. Nous ne
voulons pas de la destruction massive de terres naturelles
et agricoles. Non aux expropriations! Marie-Thérèse Pech.

le 3/3/2022 -

cf p 110 coulon S. Pech.

Je suis tout à fait d'accord avec les
personnes qui sont défavorables à ce projet.
Je souhaite qu'il y en ait beaucoup d'autres !
et surtout, Non aux expropriations.

Agnès Pech le 9/3/2022 -

L'embellissement d'un site naturel
n'est pas une « béton » ... F.V.H -

9/3/2022 -

M. le Préfet de L'Aude

Suite à l'enquête non officielle de la commune de Gruissan.

Le choix d'urbaniser 40ha de la « Sagne » est surprenant.

Il n'y a pas utilité publique à doubler la population de Gruissan.

Dans cette commune ce choix est un danger pour le site exceptionnel de celle-ci. Ce dernier constitue le support essentiel de son attractivité touristique.

Vouloir en faire une banlieue de Narbonne constitue une altération de sa vocation économique. On pourrait imaginer que cette vision de l'extension urbaine de Gruissan est une vision unilatérale de lobbyistes Narbonnais, d'ailleurs peu connaisseurs des potentiels fonciers et touristiques existants.

En effet, il est possible de façon sensible et mesuré de réaliser une extension très intégrée à chaque entité de notre agglomération au village, sur la station (3 sites), aux Ayguades, aux chalets. Ces capacités foncières communales permettraient de réaliser une urbanisation beaucoup plus économique que celle de la Sagne, car le foncier appartient à la commune et tous les sites évoqués sont pratiquement viabilisés.

Avec ces économies la commune pourrait se permettre d'acheter les terrains de la Sagne au prix promis par les édiles de Gruissan et d'inscrire ceci de façon à assurer la protection de cet ensemble foncier.

Le 9/3/2022 A. Coulon 

Je ne suis pas le seul à ESSIER être
d'accord avec le projet de la Sagne, l'
est un bon projet pour notre ville
notamment Écologie. Bravo pour
l'idée.



Nous Sommes pour le
Projet de la Sagne
Bravo DIDIER

Jacqueline André SIRVIN
SIRVIN

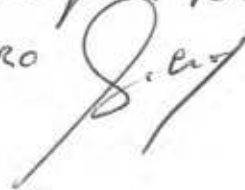
Bravo - la Sagne
Regine Batt
Nes Batt

Je suis contre le projet de la Sagne. Ceci est motivé
que le village de grainsas est déjà saturé, manque
de Parking - Circulation difficile - En période d'été
c'est idem pour le Port - Si il manque de logement sociaux
la Ville a des terrains - Pour un projet de construction
maîtrise - Je dis NON. *Frank Michel* 10/3/2022

SIERO SERGE le 10/03/2022. = Je constate: 1^{er}: La Sagne est un
terrain agricole sur une nappe phréatique. 2^{em}: La Sagne sert de
bassin naturel de rétention d'eau douce lors des fortes épisodes
Gévenols en absorbant les écoulements de la Clape.
3^{em}: La Sagne a connu un "gainot de Gali" une retenue d'eau
qui a été comble par les gravats de divers chantiers, depuis
les puits arrivent à déborder lors de fortes pluies.
4^{em}: Construire des logements sociaux? Je suis pour mais
pas sur 40 Hectares de terrain agricole en expulsant les
propriétaires des terrains afin de favoriser des promoteurs
pour des programmes style Ephra ou Capitoul! Je ne
vois pas où est l'intérêt public. Renouvrons plutôt le
village et la station il y a de quoi faire.

5^{em}: Je suis donc contre l'expulsion et pour un
jardin public avec de nouveaux jardins publics
partages profitons de la Sagne pour le créer vu que
la Clape et la vieille Nouvelle nous sont interdites, il
y a un beau projet citoyen écologique pour tous!

SIERO



Pourquoi 2 poids 2 mesures !

J'ai un terrain dans la sagne que je souhaite vendre depuis le début des concertations.

Je sais pertinemment que certains propriétaires de terrains manifestent encore sur le cahier actuel, ont déjà vendu leurs biens et encaissé le montant.

Je redemande POURQUOI ?

En conclusion je renouvelle mon accord pour ce projet et je demande que s'arrête le favoritisme.

Famille BONNET

Vous donnons notre accord pour ce projet de la Sagne en espérant qu'il aboutira.

Cécile Jassiane

Cécile Jassiane

M. Guyen Pascale

M. Guiffey

Je trouve le projet de "La Sagne" trop gigantesque => 800 Logements =>

3000 à 3500 personnes de plus à Grignan.

En pleine saison estivale, déjà des bouchons partout => pourquoi en créer plus !!!

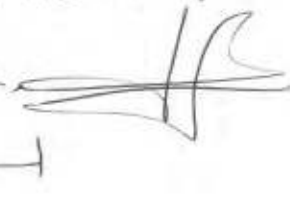
Un projet plus petit (200 Logements)

serait beaucoup plus acceptable

23

CHENOT Sylvie

Je pense que le Sigat quel qu'il soit au Paysanne
peut être déplacé il faut également étudier tous les
inconvenients de cette extension. Je ne suis pas
favorable estimant que d'autres Sigats, pourraient
voir le jour ailleurs, cela entraînerait forcément
des expropriations. si c'est le cas:

J.S. Broa 

Si vous arrivez à Gruissan par la route de
Narbonne, du haut d'une des dernières côtes avant
l'entrée, vous pourrez voir, sur votre droite un immense
espace de verdure, puis l'étang, dominé par la Tour de Broa
qui se dresse sur le haut du village, au loin la mer...

En descendant la route, sur la gauche, un
espace de terrains boisés, d'étendues d'herbages, de
petits jardins et d'une faune et d'une flore dont les
ancêtres ont pu naître là il y a au moins 8 siècles.

C'est le Sagne, quelques restes sauvages de l'ancien
estuaire de l'Aude.

Levez les yeux! à l'arrière, les majestueuses
falaises de la clape, toile de fond du décor -

On peut regarder sans fin ces paysages et avoir une pensée émue et reconnaissante pour ces grésivains qui, grâce à leur opposition courageuse et tenace mirent fin aux projets dévastateurs de la Mission Racine vers 1960 et sauvèrent la Sague de la mort par béton de très mauvais goût...

Il y a quelques années on apprit qu'il convenait d'y loger quelques familles modestes dans des "HLM"... à la construction desquelles on avait ajouté celles d'un certain nombre d'habitations à loyer social public.

Je pense qu'il est permis de croire que l'acquisition, peu à peu, de quelques habitations au village, et leur remise en état pour loger quelques familles nécessiteuses n'auraient pas été plus coûteuses que les travaux de nivellement, d'adduction d'eau, d'égouts, de voies diverses, de réseaux pour les eaux de pluie, l'électrification, etc.... à la Sague...

De plus, la population vieillissante aurait sans doute apprécié l'arrivée de plus jeunes au village et il n'y aurait pas eu de problèmes d'allers-retours à l'école pour les enfants. Peut-être même que

ces derniers à leurs quinze ans n'auraient pas risqué d'être sollicités, comme dans bien des cités HLM, pour jouer un rôle dans le commerce de la drogue...

Par ailleurs, dans l'immédiat, il faudrait tout de même prendre conscience que ce milieu particulier de la Sague qui n'a presque pas changé depuis une dizaine de siècles comme porte quelques caractéristiques à peine mentionnées dans les rapports officiels, mais qui, à mon humble avis, devraient être signalés en premier, car leur originalité initiale de territoire "antique ^{conservé}" à elle seule, suffit à justifier le choix de la conserver intacte.

En effet, on doit tenir compte de l'existence de :

- une nappe phréatique à quelques mètres de profondeur qui permet de puiser un peu d'eau pour les quelques petits jardins.

- lié à ce phénomène, un relief local particulier qui permet aux eaux pluviales même très abondantes d'être absorbées et évacuées sans risques, en lien avec la nappe phréatique...

- La présence remarquable d'une flore et d'une faune particulières, répertoriées, cataloguées, protégées qui ne peuvent que disparaître pour toujours si on dénature, morcelle le terrain sur lequel elles sont encore en vie -

Personne ne doit modifier le terrain de la Segre

Tout le monde doit être respectueux et

laisser intacts les derniers êtres vivants anciens dans leur milieu d'origine.

Nous devons tous œuvrer à la préservation

de ces trésors que sont, en particulier :

- l'Ophrys Bombyx - l'orchidée en costume de papillon -
 - Le Criguet des Dunes - majestueux
 - la Sauterelle des Sables - si folle dans sa dentelle -
 - le Lézard Ocelle - le plus grand d'Europe (jusqu'à 90 cm de long), aux belles ocelles bleues, vertes...)
- + officiellement inscrit sur la Liste Rouge Mondiale de l'I.U.C.N.

officiellement inscrit, donc, comme :

- Espèce menacée et rare, "en Danger critique"; juste avant la mention "Espece eteinte"

+ Egalement inscrit sur la liste française des Reptiles de France Métropolitaine.

+ Sur Article 2 de l'Arrêté du 19 Nov 2007 -
Liste d'amphibiens et reptiles protégés

+ Annexe 2 de la Convention de Berne :

→ Interdiction de destruction, de mutilation, de capture, de perturbation, de naturalisation, de destruction ou enlèvement des œufs ou des nids, altération ou dégradation de son milieu, et, qu'il soit mort ou vivant de le transporter, colporter, vendre ou acheter...

De plus, Conclusions des 5 journées du 4⁵^e me Congrès de la Société Herpétologique de France (siège au Muséum d'Histoire Naturelle - Paris se) et dépendant du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

→ Plan National d'Action, élaboré

pour la préservation de l'espèce en déclin
sur tout le territoire de France, méditerranéen
en particulier.

Ces quelques extraits de textes officiels
peuvent suffire, du moins je l'espère, à justifier
ma demande d'abandon par la Mairie de
Guissan des projets de constructions sur le
territoire de la Sagne -

Merci de votre attention !

- P.S. - Encore une raison du refus :

Considérant l'accès aux plages : les chalets de Guissan,
les plages en direction de Narbonne-Plage ... et plus -

En cas de construction, il serait vraiment difficile d'atteindre,
de traverser, de quitter la Sagne, sachant qu'il est déjà depuis
longtemps, en raison des files interminables de véhicules, d'accéder
aux plages et d'en revenir -

Construire une route à travers la Clape, et puis ? ...
Ne pas oublier que le Massif de la Clape est sûte classé,
non constructible, quelquefois interdit d'accès l'été compte
tenu des risques d'incendie -

Et il faut déjà penser à la meilleure façon d'assurer
la circulation prioritaire des ambulances, des véhicules
de pompiers, et de ceux de la police -

M^{me} Laffage Gisèle née De Santacatalina

Non au projet de l'écoquartier de la Sagne

Le projet de construction de l'écoquartier de la Sagne ne correspond pas aux besoins sociaux, économique et environnementaux de la commune de Gruissan, il est de plus contraire à la loi climat.

non à la bétonisation !

Non à la destruction massive de terres naturelles et agricoles !

Non aux expropriations

Écologiquement c'est une aberration que de projeter la destruction des 40 jardins familiaux et toute la nappe phréatique qui les accompagnent.

Pensons ! aux futures générations enfants et petits enfants.

Nos ancêtres ont déjà beaucoup donné pour l'aménagement du littoral

Laffage G

Dauris Jean Paul
appartement 135 Bâtiment B résidence
Bd de la cordem Grusson Port

Non au projet



M. RABBIN propriétaire d'un jardin à la Sagne

Messieurs les Bâtisseurs de la Sagne, j'en saisi à la grande
Nappe d'eau qui part de Fleury d'aude → jusqu'à Grusson
d'après le plan donné par la mairie du temps du Comité de
Pilotage, un jour ou l'autre on manquera d'eau et
de terre, à la Vienne ou les terres agricoles disparaîtront en
France. « on mangera des Pillers, amères



Je suis contre ce projet qui me
semble incompatible avec les directives
écologiques actuelles et futures.

Dominique Guillebert.

Le Maire justifie l'obligation d'exproprier par la
nécessité de "reloger" de nombreuses familles
guersannoises "

Cette prétendue obligation se base sur un constat
faux de demandes volontairement exagérées

Si les demandes de logement sont nombreuses, le
nombre de familles "guersannoises" est peu important
et la nécessité après l'augmentation de 30 %
de résidences principales qui sera le résultat
de l'opération immobilière de la SAHVE

Ce projet immobilier qui va entraîner pour
la Commune d'importantes nuisances n'a
aucune légitimité si ce n'est une importante
opération immobilière au bénéfice de
promoteurs amis du Maire

L'intérêt public en l'occurrence
n'existe pas dans ce projet disproportionné

Nichol Carbonel
Rue Colbert
Gaussas

Fait le 11/03/2022

Contribution de l'Association S.A.G.N.E

concertation préalable à la déclaration d'utilité publique emportant
mise en comptabilité du PLU de Gruissan

22 février 2022



Monsieur le Maire,

Vous sollicitez l'avis des habitants de Gruissan au sujet de la procédure visant d'une part à rendre le PLU compatible avec le projet d'artificialisation de la Sagne et d'autre part à permettre l'expropriation des propriétaires de terrains ne souhaitant pas les vendre. En résumé, vous devez prouver « l'utilité publique » de votre projet.

Dans l'attente de l'enquête publique qui devra avoir lieu une fois cette phase de concertation achevée, l'association S.A.G.N.E. vous soumet trois réflexions en espérant qu'elles trouveront en vous un écho.

Assez intuitivement, l'utilité publique s'apprécie au regard de trois conditions. Le projet apporte plus d'avantages que d'inconvénients, le projet est opportun et le projet est nécessaire.

1. Premièrement, le bilan avantage inconvénient.

Il y a moins d'un an, le Parlement a adopté la loi dite « climat et résilience ». Cette loi pose un principe clair : « [sur les dix prochaines années] la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ne peut dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée au cours des dix années [précédentes]. »

Si on adopte un tel principe c'est que l'inconvénient d'artificialiser plus que la moitié des années précédentes l'emporte sur les avantages.

Le projet d'aménagement de la Sagne porte sur 31 hectares. D'après le SCOT, sur les dix dernières années, l'artificialisation à Gruissan a été de 2 hectares par an, soit 20 sur 10 ans. Gruissan a donc le droit d'artificialiser 10 hectares dans les dix prochaines années. Le projet de la Sagne représente 31 hectares d'artificialisation : il est donc contraire à la loi.

Dès lors, la première condition n'est pas réunie.

2. Deuxièmement, l'opportunité.

Le principal argument pour avancer l'utilité publique est tout à fait légitime : le besoin de diversifier les types de logements et de permettre à tous d'y accéder : ce sont les logements sociaux dont chaque commune se doit de posséder 20%

Entre 2013 et 2019 le taux de logement sociaux sur la commune est passé de 4,8% à 4,9% alors que 16 hectares ont été artificialisés sur la même période, signe de la priorité donnée au sujet et de l'apparente impérieuse obligation du projet de la Sagne.

Néanmoins, la loi dite « 3DS » mutualise cette obligation au niveau de l'agglomération pour les communes soumises au recul du trait de côte comme la nôtre (le déploiement par vos soins d'un

habitat flottant en est la plus évidente des démonstrations). Ainsi, le législateur a retiré l'argument d'opportunité au projet de la Sagne.

Dès lors, la deuxième condition n'est pas réunie.

3. Troisièmement, la nécessité.

D'après le dictionnaire : « est nécessaire ce qui ne peut être autrement ». Le projet de la Sagne est présenté comme nécessaire car cet espace serait le seul à pouvoir répondre au besoin démographique et social de Gruissan.

Pourtant, une étude commandée par votre collectivité a montré les potentialités de densification de Gruissan sans artificialisation. Cela signifie que des alternatives à la Sagne existent, en d'autres termes que, projet utile ou non, il est possible de le réaliser autrement : il n'est donc en rien « nécessaire ».

Dès lors, la troisième condition n'est pas réunie.

Pour conclure, aucune des trois conditions élémentaires justifiant la déclaration d'utilité publique du projet n'étant réunies, nous ne pouvons que vous inviter à l'abandon de cette procédure.

Remis à Gruissan, le 22 février 2022,

Pour l'association S.A.G.N.E.,

Le Président



*Je suis contre le projet
A. Ric*

Esbrauffe et injustice!

"Ecoquartier", quelle rigolade! Le béton et le bitume n'ont rien d'écologiques! Ce n'est qu'une histoire de com et comme toujours une affaire d'argent!

Les promoteurs pourront s'enrichir un peu plus!

Où est l'utilité PUBLIQUE??

Ce projet est démesuré, il va accentuer les inconvénients déjà existant: circulation difficile, plages saturées, Clape fermée car trop sollicitée... Mettons plutôt l'effort sur l'entretien de la Clape, ou faciliter l'accès aux plages naturelles!... Plutôt que faire un quartier Dortoir de Naudoune.

Ce projet bafoue les droits de l'homme et du Citoyen, Déclaration Articles 2 et 4 sur la liberté et la propriété!

Qui pourra m'expliquer au nom de quoi je dois abandonner ma propriété au bénéfice d'un autre?
Les Guisannais ont déjà vécu cette situation lors de l'aménagement du littoral et Didier Cedoznic a toujours affirmé et promis qu'il ne nous exproprierait jamais!...
Mais les promesses n'engagent que ceux qui les tiennent!...

P. MICHELLOMBARD - AFFRE Guisannais depuis... la nuit des temps.

11/3/22

Je m'oppose au projet de la SAGNE car l'artificialisation de terres submersibles me semble dangereux. D'autant plus que le niveau de la mer augmentant, le quartier sera sous peu inondé.

NON à la bétonisation de LASAGNE.

Comme pour le quartier de Matcil, les logements finiront par tomber aux mains de spéculateurs et devenir hors de prix.

Tanguy LAVOIS. 

Amie CHALVETON D'favorable à ce projet
ci joint lettre adressée à Monsieur le Maire.
Déposée le 11 Mars 2022 à 16h
en Mairie de Guisson 

* Avis défavorable de l'association Sites & Monuments au projet "Ecoquartier la Sagne" sur le site de la Sagne à Guisson, en raison du caractère écologique et agricole particulièrement remarquable et sensible du site choisi, ci-joint :
la lettre en 3 pages adressée à ce titre au conseil municipal de Guisson + copie des deux articles parus en janvier 2022 dans le journal L'Indépendant.

Fait en Mairie de Guisson le 11 mars 2022 à 16h,
par Kevin JEANROY, délégué pour l'Aude.

(avis déposé en numérique sous le n° 416)



Annie CHALMETON
17 rue Girard Riquier
11100 NARBONNE

Narbonne le 11 Mars 2022

Militante du MIT CLIMAT
Aide sans pesticide, sans OGM.
8685234600 -
Objet : projet SAGNE

Monsieur le Maire
Commune de Gruissan

- Le Dossier SAGNE m'intéresse
- Je constate de nombreuses contributions qui vont dans le sens de conserver les Terres agricoles.
- En considérant
 - les 7 ou 8 ha de jardin, propriété de la Commune de Gruissan, celle-ci (donc les élus) se doit de préparer la population aux contraintes Climat / énergie (amplifiées par la Gène en Europe) en la sensibilisant à partir de la nourriture - la commune se doit d'anticiper les risques de rupture d'approvisionnement alimentaire (constatés pendant la crise COVID).

Aussi je propose : (étant que Citoyenne audoise et du monde)

- la création d'une ECOLE de PRODUCTION de PARACHAS, qui aurait plusieurs avantages -
- nourrir localement - (Ecole au FERTÉ ?)
- former des jardiniers en embauchant des professionnels, en recrutant des jeunes sans emploi ou en reconversion -- ou des chômeurs --
- ces terrains agricoles pourraient donc accueillir des légumes, mais aussi des Vergers de fruitiers, arbres locaux tel le figuier (de la Clape) les amandiers les arisiers -- des abeilles se délectant de plantes mellifères et des Apicultrices ou leurs pour installer RUCHE

VOICI UN PROJET NECESSAIRE A NOTRE HUMANITE

Narbonne le 11/03/2022 *ANNE CHALMETON*
38

Dé
Kevin Jeanroy
Délégué Sites & Monuments pour l'Aude
11, rue du Mont Tauch
11330 MAISONS
kevinjeanroyneover@hotmail.com
06 19 83 20 13



À Monsieur Didier Codorniou - Maire de GRUISSAN
Aux membres du conseil municipal de GRUISSAN
Hôtel de ville
Boulevard Victor Hugo
11430 GRUISSAN

Objet : Remarques au projet d'aménagement du site de La Sagne en quartier d'habitation - concertation préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de Gruissan

À Maisons, le 11 mars 2022,

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Sites & Monuments, autrement nommée Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), a pour but général de répandre cette notion que les beautés naturelles et monumentales d'un pays sont aussi indispensables à son honneur et à sa richesse qu'à son agrément. Elle a pour but particulier notamment d'empêcher que les sites naturels qui font la beauté de la France ne soient dégradés par des spéculations de constructions exécutées sans souci des conséquences sur l'aspect du territoire et aux intérêts matériels qui y sont attachés. Association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978, elle est habilitée à émettre des avis sur les projets impactant son objet social sur l'ensemble du territoire.

En tant que délégué de Sites & Monuments pour l'Aude, j'ai été saisi par plusieurs habitants de Gruissan, de l'agglomération de Narbonne et par des membres de l'association *S.A.G.N.E., Sauver Aimer Garder Notre Environnement*, association mobilisée pour défendre le lieu-dit La Sagne à Gruissan. Cette rencontre a donné lieu à un article dans L'Indépendant daté du 12 janvier 2022 et qui a suscité un autre article dans le même journal daté du 16 janvier 2022 en guise de droit de réponse de la municipalité de Gruissan (articles en pièces jointes). La décision du conseil municipal en date du 3 février 2022, d'organiser une concertation, fut selon moi une bonne décision et je tiens ici à vous en remercier. Cette lettre sera donc aussi ma réponse à l'article dans L'Indépendant et à l'accusation de "green-washing" à notre encontre.

Réaliser un éco-quartier peut, de prime abord, apparaître comme très louable et consciencieux, sauf si cela se trouve être en lieu et place d'une zone naturelle et agricole déjà particulièrement riche, écologiquement parlant. Ici, pas de plus value écologique, mais une destruction et une artificialisation en remplacement d'une zone écologique riche et remarquable. Ainsi, la simple dénomination d'"éco quartier" pose ici déjà un dilemme qui ne semble pas être considéré, vue l'ampleur et la dimension du projet. "Les objectifs particulièrement ambitieux précisés par la collectivité" annonce la velléité de "placer la

nature au cœur des aménagements", tout à l'inverse, ce sont ici bien plus que des "aménagements" que vous placez, en l'occurrence, au cœur de la nature.

Au regard de ses caractéristiques agricoles et naturelles toute particulière, c'est dans son ensemble que le site de La Sagne représente véritablement un "intérêt patrimonial" et non uniquement par ses quelques boisements de pins, arbres remarquables, haies coupe vent, oliveraies ou puits centenaires, clairsemés et cartographiés dans la note de 11 pages accompagnant la concertation et présentant les objectifs et les caractéristiques du projet plus qu'ambitieux dénommé "ÉcoQuartier La Sagne".

Rappelons aussi ici la présence de 24 hectares classés en cru Corbières, serait-ils même laissés à l'abandon, car des friches agricoles deviennent très rapidement des réservoirs regorgeant de biodiversité, et elles ne sont pas simplement colonisées par des "essences arbustives exotiques envahissantes" dont vous prévoyez la totale suppression. Puis il y a ce pauvre "hérisson", autre espèce qui perdra son habitat, mais dont on "maintiendra le parcours" avec "l'aménagement de zones buissonnantes". Vous n'êtes probablement pas non plus sans ignorer que beaucoup de ces friches se concentrent particulièrement autour des villes et villages, souvent pour des raisons de spéculation foncière et d'espérance de modification des plans locaux d'urbanisme - P.L.U.

Protéger les terres agricoles de La Sagne de l'urbanisation serait un signe fort et un encouragement à l'installation de nouveaux agriculteurs dans le domaine du maraîchage, de la vigne, ou de l'arboriculture fruitière. Une anthropisation minimale et la moins impactant possible du site, une protection maximale de tous les espaces naturels sensibles de La Sagne, une revalorisation du patrimoine bâti déjà existant comme les nombreux puits historiques, redynamiser le potentiel agricole et vivrier particulièrement remarquable du site, protéger une incomparable et précieuse ressource en eau douce à Gruissan, voici des mesures "éco responsables" pour La Sagne. En ce qui concerne les problématiques de manque d'eau et de salinité des sols, à ma connaissance, elles ne touchent pas encore le site de La Sagne, mais à lire l'article du 16 janvier dans L'Indépendant, il semblerait que vous prédisiez déjà le contraire, l'aménagement urbain du site de La Sagne serait-il une réponse d'anticipation à la montée du niveau de la mer en Méditerranée ?

Je conçois tout à fait que le site de La Sagne mérite plus que d'être laissé à l'abandon et je ne doute pas que votre projet regorge de bonnes volontés éco-responsables et sociales, ou encore d'aménagements paysagers soucieux de l'esthétique de Gruissan, malheureusement, cela ne suffira pas à voiler la destruction du patrimoine écologique et agricole inhérente au projet.

Une autre alternative, toujours dans le but de revaloriser le site de La Sagne en tant que tel, serait par exemple d'aménager une partie du site en jardin public arboré avec vocation écologique, permettant la détente, la contemplation, l'émerveillement et un accueil aménagé pour les promeneurs, sur un site attractif de sensibilisation à la nature et à l'agriculture accessible pour tous.

Quand à la nécessité de nouveaux logements sociaux et de mixité sociale, si des lacunes apparaissent sur votre commune, je vous recommande d'agir à 100 % sur ces besoins dans les quartiers déjà urbanisés et d'agir ainsi sur les déséquilibres déjà existants à Gruissan. Si, pour des raisons que j'ignore, la construction de logements sur le site de La Sagne est inévitable et impérieux, je vous conseille alors d'en limiter et d'en échelonner au maximum la quantité, cela afin d'épargner au mieux ce site naturel et agricole.

Un projet d'urbanisme tel celui qui nous est présenté mobilise énormément de moyens et d'investissements, je comprends donc la déception ou l'amertume des porteurs de projets face à une mobilisation citoyenne et associative, serait-elle simplement celle d'un délégué de Sites & Monuments. Je suis aussi conseiller municipal et, pour ma part, je vous serais pleinement reconnaissant si l'un de vous m'alertait sur une atteinte à l'environnement ou au patrimoine local d'un projet, même s'il était porté par la commune, aussi contrariant que puisse paraître la démarche, c'est de notre responsabilité d'élus de la République Française d'y répondre et de la considérer. Même si l'Aude et Gruissan regorgent déjà de sites naturels et agricoles exceptionnels et quand bien même je me tromperais, je vous assure de la sincérité de ma démarche d'alerte en tant que délégué associatif, ainsi que de celle des citoyens et habitants mobilisés que j'ai rencontré.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les membres du conseil municipal de Gruissan, à l'assurance de ma respectueuse considération,

Kevin Jeanroy



Délégué pour l'Aude de Sites & Monuments - SPPEF

Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

Membre de la CDNPS, Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites de l'Aude

Article de L'Indépendant daté du 12 janvier 2022, page 6 :

GRUISSAN

L'association Sagne expose ses projets au représentant de « Sites et monuments »

Recevant la semaine dernière Kevin Jeanroy Noever, responsable Aude de « Sites et monuments » la plus ancienne association française de défense du patrimoine, créée en 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978, Pierre Carbonel président de l'association Sagne lui a fait visiter le territoire de la Sagne. « Ce site, patrimoine gruisanais, riche de 40 puits dont certains d'architecture remarquable, de ses vignes, oliveraies et jardins, seule terre gruisanaise pouvant accueillir une activité maraîchère, et bénéficiant d'une nappe phréatique importante, jamais à sec, à 40 cm seulement de la surface du sol ».

Ensemble les deux hommes ont évoqué ce qu'ils voudraient être une « alternative au projet de construction de 800



Kevin Jeanroy Noever, responsable Aude de « Sites et monuments », est accueilli par Pierre Carbonel, président de l'association « Sagne ».

logements voulu par la mairie de Gruissan », à savoir la conservation des jardins pour leurs propriétaires ; le remembrement et la remise en état des jardins communaux « dans le but de favoriser, si la commune ne souhaite pas embaucher des jardiniers municipaux, l'installation de marai-

chers en bio, pouvant alimenter en production locale les Gruisanaïses, la cantine et le restaurant des aînés » ; la plantation d'oliviers, de chênes truffiers, et d'amandiers, « puisque nous sommes en déficit sur cette production et qu'il existe des aides pour ce développement » ; le réensauvagement et la refores-

tation de la zone nord afin de créer un parc naturel ; la conservation du vignoble et plantation de vignes en bio car « sur la Sagne, 24 hectares sont classés en Cru Corbières. Ils constituent un patrimoine immatériel important et la disparition de ce potentiel, ne pouvant pas être compensée, pose la question d'un préjudice non négligeable pour les générations futures de viticulteurs ».

Quant aux logements sociaux, l'association Sagne, s'appuyant sur une étude datant de 2013, indique qu'« il existe, sur la commune, d'autres lieux possibles d'implantation », notamment sur Matelle.

À l'issue de cette visite, Pierre Carbonel, ravi du soutien de son invité, se réjouissait auprès de lui que d'autres associations de défense de l'environnement rejoignent le mouvement.

NARBONNE

L'INDEPENDANT
DIMANCHE
16 JANVIER 2022

GRUISSAN

La Ville monte au créneau pour l'écoquartier de la Sagne

La Ville qui porte avec la société la Sagne aménagement un projet d'écoquartier sur la commune de Gruissan a souhaité réagir à l'article paru dans notre édition du 12 janvier, relatif aux projets issus de la réception d'un visiteur par l'association Sagne Sauvage. L'association aime garder notre environnement.



Le projet de l'écoquartier de la Sagne fera l'objet d'une concertation avec la population.

En premier lieu, la Ville déplore que : « Les « projets » de l'association Sagne qui semblent avoir été inspirés par le responsable départemental d'une structure associative en visite à Gruissan, ressemblent à un catalogue de mesures à la mode du « green-washing », totalement déconnectées de la réalité de notre territoire. Dans une commune qui compte 1292 hectares de forêts et milieux semi-naturels, soit 29,6 % de son territoire et 2213 hectares de surfaces en eau et zo-

nes humides (50,7 % du territoire) la lecture des mots de « réensauvagement » et de « reforestation » ne peut qu'interroger les personnes qui connaissent bien Gruissan ».

Elle souligne que « ce projet municipal d'écoquartier, validé par près de 70 % des électeurs lors des municipales de 2020 est construit avec sérieux et application, dans un cadre réglementaire précis et dans le respect de la charte nationale délivrée par

le ministère de la Transition écologique. Il a fait l'objet d'études environnementales poussées menées par la municipalité et ses partenaires aménageurs, en collaboration avec les services de l'État ».

■ Deux fois plus de jardins familiaux

La Ville ajoute : « Cet écoquartier multipliera par deux le nombre de jardins familiaux, intégrera et valorisera patrimoine

bâti et espèces végétales remarquables du site et répondra au besoin de logement de la population de la commune. L'étude agricole préalable réalisée dans le cadre du projet d'écoquartier met en évidence 3,5 ha de vignes exploitées et une tendance à l'abandon de cette culture dans le périmètre de la Sagne. Les viticulteurs et agriculteurs locaux impactés par le manque d'eau et la salinité des sols sur tout le territoire de la plaine narbonnaise s'interrogeront sans doute sur l'idée avancée d'y développer, en 2022, une activité maraîchère de grande ampleur très gourmande en eau ».

Pour finir, elle indique que : « L'écoquartier de la Sagne est un projet équilibré qui apportera une plus-value environnementale et sociale à notre commune. Adapté aux besoins de la population locale, il répond pleinement à la vision d'avenir durable portée par l'équipe municipale pour Gruissan. Les prochaines étapes de concertation avec la population offriront des espaces d'échanges constructifs qui participeront à l'enrichissement de la construction du projet ».

S. B.

Mairie GATEAU.
rés. Cap Gruissan.

Il y a 30 ans, j'ai
commencé à venir en vacances à
Gruissan. C'est de fond de pour un
si beau village tranquille -
Je n'aimerais pas que ce
village se transforme en ville

Surpeuplée -

Je suis donc hostile au projet
d'urbanisation de la Sagne -

qui ne correspond pas aux
besoins sociaux, économiques
et environnementaux -

C'est un projet en contradiction
avec la loi climat et résilience -

Je dis NON à la destruction de
terres naturelles et agricoles -

NON à la bétonisation -

NON aux expropriations

NON à la destruction de la
nappe phréatique -

NON à la destruction d'espèces
protégées au niveau européen -

OUI au développement de
l'agriculture de proximité -

et que Guéssan reste
le si BEAU village qui m'a
tellement enchantée.

La Tuz -

